



Ecole départementale de formation : Diplômes départementaux

Diplômes	AFA	DAF	DIF
Dénomination du Diplôme :	Attestation Fédérale d'assistant	Diplôme d'Animateur Fédéral	Diplôme d'instructeur Fédéral
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et disciplines associées ; - Participer au fonctionnement du club ; - Participer à la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir un club ; - Planifier des cours pour différents publics ; - Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir un club ; - Planifier des cours pour des publics spécifiques (enfants, ados, adultes, seniors, para etc.) ; - Accéder aux stages de formation continue ; - Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ; - Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ; - Elargir son enseignement au-delà du club.
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir entre 14 ans et 18 ans ; - Etre ceinture marron ; - Avoir 2 timbres de licences FFKDA dont celle de l'année en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum ; - Etre ceinture noire 1er Dan minimum ; - Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ; - Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans minimum ; - Etre ceinture noire 1er Dan minimum ; - Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ; - Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.
Unités de formation (UF) à valider :	UF1 : Enseignement et animation ; UF2 : Environnement associatif et fédéral ; UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne.	UF1 : Enseignement et animation UF2 : Environnement associatif et fédéral UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne	UF1 : Enseignement et animation UF2 : Environnement administratif, juridique et comptable UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne
Organisation de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> - 7h de formation en présentiel - 1h de participation à des activités fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> - 12h de préformation (à partir de documents fournis à l'inscription) ; - 15h de présentiel en Ecole Départementale de Formation; 	<ul style="list-style-type: none"> - 12h de préformation (à partir de documents fournis à l'inscription pour les non titulaires du DAF) ;



Ecole départementale de formation : Diplômes départementaux

Diplômes	AFA	DAF	DIF
		- 10h de participation à des activités fédérales.	- 28h de présentiel en Ecole Départementale de Formation; - 15h de participation à des activités fédérales. - 15h de participation à des stages (régionaux et nationaux)
Modalités d'évaluation :	Pas d'épreuve certificative : - Le candidat doit respecter intégralement les temps de formation. - Des épreuves formatives sont organisées tout au long de la formation lors des mises en situation pratique.	Epreuves écrites : QCM de pré formation et QCM de fin de formation Epreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien Participation associative : Validation d'une participation à un stage de juge départemental et à un évènement fédéral officiel	Epreuves écrites : QCM de pré formation et QCM de fin de formation Epreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien Participation associative : Validation d'une participation à un stage d'arbitrage ou de juge, un évènement fédéral officiel ou une assemblée générale
Durée totale de la formation :	8 heures	37 heures	70 heures (58 heures pour les titulaires du DAF)
Tarif :	30€	100€	250€ (150€ pour les titulaires du DAF)